

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT n° 2026-420

#### ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À LA PRÉFÈTE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-365 AINSI QUE TOUTE RÈGLEMENTATION ANTÉRIEURE RELATIVE AUX MÊMES OBJETS

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), avis est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, qu'un projet de règlement révisant le code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été présenté à la séance ordinaire du Conseil du 20 janvier 2026.

Le projet de règlement a pour but :

- 1) D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions de la préfète de la MRC et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la MRC
- 2) D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision du préfet et, de façon générale, de sa conduite à ce titre;
- 3) De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au [www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca) ainsi qu'au siège social de la MRC au 7 rue de la polyvalente, Gracefield, durant les heures d'ouverture.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du 17 février 2026 qui aura lieu au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield.

**Donné à Gracefield, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.**

*Carolane Saumur-Belley*  
\_\_\_\_\_  
**Carolane Saumur-Belley**  
Directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe